

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de la convocation : 02 juillet 2024
Date de publication : 18 juillet 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Maurice HOFFMANN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Joëlle LEPETZ
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PÉCHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

Membres excusés :

Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE
Madame Isabelle MANGIN

Décision DB32/24

Objet : Placement de fonds auprès du Trésor Public – Ouverture d'un compte à terme

Vu l'article 116 de la loi de finances pour 2004 prévoyant la possibilité pour une collectivité territoriale de placer une partie de ses fonds sur des comptes à terme,

Considérant que la Collectivité a la possibilité de placer une partie de son encours de trésorerie, correspondant à des recettes exceptionnelles,

Considérant que les fonds sont issus du legs universel fait par Monsieur André BESSON par testament authentique, et accepté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par délibération n° DCC-2023-060 du 6 juillet 2023,

Considérant que le dépôt doit être un multiple de 1 000 €,

Considérant que les sommes placées correspondent à un acompte de 536 605,08 € versé par le notaire chargé de la succession.

Il est proposé de procéder à l'ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public, dans les conditions suivantes :

- Date d'ouverture : 11 juillet 2024
- Montant du placement en euro : 536 000,00 €
- Durée du placement : 12 mois
- Taux d'intérêt nominal : 3,39%
- Taux d'intérêt actuariel (à titre indicatif) : 3,43%

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'ouverture d'un compte à terme dans les conditions énoncées précédemment, à savoir :

- Date d'ouverture : 11 juillet 2024
- Montant du placement en euro : 536 000,00 €
- Durée du placement : 12 mois
- Taux d'intérêt nominal : 3,39%
- Taux d'intérêt actuariel (à titre indicatif) : 3,43%

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

SCRUTIN POUR : 23
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Villette-les-Dole, le 11 juillet 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances / Commande Publique

Jean-Pascal FICHERE.

